



Mairie

**COMMUNE DE CHANTEMERLE LES BLES
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 NOVEMBRE 2021 A 18 H 30**

Étaient présents : M. ROBIN Vincent, Mme MOUISSAT Lynda, M. MARTIN Michel, Mme VERROT Anna, Mme BETTON Marielle, Mme BRUNIERE Aurélie, M. CAMPAGNOLA Éric, M. COSTE Ludovic, Mme FAURE Elisabeth, Mme LAIGNEAU Jeanine, M. VIGNON Georges, M. GUICHARD Patrick, Mme FAURE Emmanuelle et M. VOSSIER Patrick.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : M. BESSET Michel excusé.
Mme BRUNIERE Aurélie a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

Création de poste contrat PEC.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 31 Décembre 2021
Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 9 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint Technique à compter du 31 Décembre 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

PRECISE que le contrat « parcours emploi compétences » établi à cet effet sera d'une durée initiale de 9 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.



Mairie

PRECISE que la durée du travail est fixée à 34 heures effectives par semaine (26 heures 58 annualisées).

INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

AUTORISE l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

QUESTIONS DIVERSES

- Plan de Prévention des Risques ;
- (Formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de Niveau 1), Lynda propose un devis des pompiers de Tain L'Hermitage pour groupe 55 €/Personne et Jeanine propose la formation idem mais financée par Groupama informations à suivre) ;
- Compte rendu SYTRAD (réunion suite aux travaux, prochains travaux changement des grosses portes, si des odeurs alors il faut appeler de suite pour faire un signalement. De gros travaux sont prévus du système incendie) ;
- Ecole ;
- Zone d'activité (réunion le 26 Novembre 2021, un artisan intéressé (entreprise BLAISE), réseaux financés par ARCHE AGGLO, borne incendie déjà payée par la commune et voiries à faire) ;
- Compte rendu fresque du climat (intervention Ludo : annulée, pas assez de participants donc à voir pour mettre un article sur le bulletin d'infos pour toucher plus de personnes) ;
- Compte rendu jeux en bois (intervention Ludo : environs 50 personnes donc à refaire au prochain trimestre) ;
- Compte rendu réunion Gendarmerie ;
- Chemin piéton Bois de l'Ane (en attente des panneaux) ;
- Noël du personnel (intervention du Chef : le 10 Décembre 2021 à 19h30) ;
- Repas et colis des anciens (si annulation on fera un bon cadeau pour tout les plus de 65 ans) ;
- Vœux du Maire (intervention du Chef : le 21 Janvier à 18h30).

PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. DUCASSE Patrick, 155, Rue des Ecoles (Terrasse bois et piscine bois)

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 10 janvier 2022 à 18 h 30.